

2 octobre 2012

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 2 octobre 2012 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145 de l'Église.

Sont présents :

M. J.-André Bourassa, maire,
M. Louis Coutu, conseiller,
Mme Isabelle Lapointe, conseillère
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Fernand Raymond, conseiller
M. Jean-Pierre Brien, conseiller
Absent (e) :

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. J. André Bourassa, maire, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale fait fonction de secrétaire.

6 résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Prière

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès verbal de la séance du 4 septembre et du 13 septembre 2012;
- 3.1 Suivi au procès verbal,
4. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois;
5. Correspondance;
6. Avis de motion – Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux : (document remis dans votre enveloppe)
7. Résolution pour l'entretien et déneigement des chemins municipaux;
8. Retour Congrès FQM;
9. Rencontre pour la présentation du document pour la préparation de l'inventaire des gaz à effet de serre;
10. Voirie;
11. Suivi travaux rue Lagrandeur;
12. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
13. Affaires nouvelles;
14. Période de questions;
15. Levée de la session.

2012-10-121

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;
Il est proposé par le conseiller Louis Coutu, appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe et résolu,

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que lu; et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Une citoyenne redemande un suivi concernant sa présence à la séance du conseil et sur ses questions. Le conseiller concerné par la demande fera un suivi.
2. La rue Lagrandeur a-t-elle vraiment été agrandie? Oui selon les plans.
3. Un citoyen aimerait connaître le coût de l'achat du terrain pour élargir la rue Lagrandeur. Le coût sera disponible lorsque la superficie exacte sera connue.

2012-10-122

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 ET 13 SEPTEMBRE 2012

Considérant que tous et chacun des membres du conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, le procès-verbal de la séance du conseil du 4 septembre et du 13 septembre 2012;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel et appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 4 septembre 2012 et sur ajournement du 13 septembre soient acceptés tels que déposés;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

3.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

M. J. André Bourassa, maire, fait le suivi du procès-verbal.

Trottoir rue principale Ouest : les travaux seront exécutés vers le 9 octobre 2012.

2012-10-123

4. APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

Proposé par : Jean-Pierre Brien

Appuyé par : Réal Vel

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (moins TPS)

02-00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Conseil municipal	544.49
Gestion financière et administrative	473.94
Autres	524.53
Évaluation	
Greffe	
02-02 SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Sécurité incendie	
Sécurité publique	1951.96
Sûreté du Québec	31054.00
02-03 TRANSPORT	
Voirie	8861.08
Enlèvement de la neige	
Signalisation	1648.50
Éclairage des rues	
Transport adapté	
02-4 HYGIÈNE DU MILIEU	
Traitement des eaux usées	71.48
Déchets domestiques	2963.77
MRC fermeture LET-LES	
Matières secondaires	
Vidange de fosses	
Projets redevances	
Point d'eau	42.41

02-6 AMÉNAGEMENT URBANISME	
Quote-part CLD	
Aménagement et urbanisme	73.00
02-07 LOISIRS ET CULTURES	
Activités récréatives	201.48
Activités culturelles	
03-00 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	
Frais d'administration (intérêt prêt padem 1)	
Autres dépenses –projets	5738.73
SOUS TOTAL	54149.37
54-55 DÉPENSES	
Remise fédérale	
Remise provinciale	
(TPS) exclut du prix net	1021.75
Remboursement client au crédit	
GRAND TOTAL	55171.12

Rapport durant le mois : \$236 920.94

Salaires déboursés en octobre 2012

Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil \$10 499.51

Allocation dépenses du conseil \$3 781.06

Salaire durant le mois de octobre 2012 \$4 389.77

GRAND TOTAL \$310 762.40

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

5. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2012-10-124

5.1 PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ALBUM DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU TOURNESOL

Considérant que nous avons des jeunes finissants à l'École secondaire du Tournesol;

Considérant que nous voulons encourager la réussite scolaire;

Pour ces motifs, il est proposé par Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achètera un espace format carte d'affaires au coût de soixante-dix dollars (70,00\$);

Que notre participation soit inscrite pour Mlle Elisabeth Gendreau;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2012-10-125

5.2. FORMATION « LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – LES NOUVELLES OBLIGATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL »

Proposé par : Réal Vel

Appuyé par : Jean-Pierre Brien

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme Majella René à assister à la formation du 30 octobre 2012 à Sherbrooke portant sur « La loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la

protection des renseignements personnels et les nouvelles obligations du directeur général»;

Que la somme de 260\$ soit versée pour l'inscription et que les frais de déplacements soient autorisés par les budgets respectifs;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2012-10-126

6. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le conseiller Louis Coutu donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci, pour être adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 18 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est jointe en annexe du présent avis.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

Une rencontre avec les membres du conseil et des employés est prévue le 19 octobre 2012 à 13 h 15.

2012-10-127

7. SOUMISSION D'ENTRETIEN ET DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS # 2012-09-001

Lors de l'ouverture des soumissions le 2 octobre 2012, nous avons reçu deux soumissions et elles sont conformes:

1^{er} Éric Jacques

2^e Excavation L.G inc.

Nous avons demandé des prix pour 1 an, 3 ans et 5 ans, voici les résultats :

1^{er} soumissionnaire : Éric Jacques

	PRIX	KM	TOTAL	TPS	TVQ	TOTAL
1er ANNÉE	3148\$	37	116476\$	5823.80\$	11618.48\$	133918.28\$
1er année	2984\$	37	110408\$	5520.40\$	11113.20\$	126941.60\$
2e année	3036\$	37	112332\$	5616.60\$	11205.11\$	129153.72\$
3e année	3090\$	37	114330\$	5716.50\$	11404.42\$	131450.42\$
1,2 et 3	Idem					
4e année	3145\$	37	116365\$	5818.25\$	11607.41\$	133790.66\$
5e année	3195\$	37	118215\$	5910.75\$	11791.95\$	135917.70\$

2^e soumissionnaire : Excavation L.G. inc.

	PRIX	KM	TOTAL	TPS	TVQ	TOTAL
1er ANNÉE	2600\$	37	96200.00\$	4810.00\$	9595.95\$	110605.95\$
1er année	2600\$	37	96200.00\$	4810.00\$	9595.95\$	110605.95\$
2e année	2600\$	37	96200.00\$	4810.00\$	9595.95\$	110605.95\$
3e année	2700\$	37	99900.00\$	4995.00\$	9965.03\$	114860.03\$
1,2 et 3	Idem					
4e année	2700\$	37	99900.00\$	4995.00\$	9965.03\$	114860.03\$
5e année	2700\$	37	99900.00\$	4995.00\$	9965.03\$	114860.03\$

La plus basse soumission est déposée par Excavation L.G. inc.

Considérant que le conseil a la possibilité de choisir entre 1 an, 3 ans ou 5 ans;
Considérant que les coûts proposés pour l'option 5 ans sont intéressants;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle octroie le contrat pour l'entretien et le déneigement des chemins à Excavation L.G. inc pour une période de 5 ans;
Que le tableau ci-haut représente le montant par année du contrat;
Que les deux parties s'engage à signer un contrat et que les documents de soumission 2012-09-001 en feront partie intégrante;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

8. CONGRÈS FQM

M. J. André Bourassa, maire et M. Coutu, conseiller nous font un résumé portant sur les ateliers auxquels ils ont assistés lors de leur présence au Congrès de la FQM. M. le maire mentionne que la documentation sera disponible sur le site de la FQM sous peu. M. Raymond demande si un résumé de la part des participants pouvait être préparé pour inclure dans le Larochellois en décembre.

9. RENCONTRE POUR LA PRÉSENTATION DU DOCUMENT POUR LA PRÉPARATION DE L'INVENTAIRE DES GAZ À EFFET DE SERRE

Le dossier sera discuté lors d'un prochain atelier de travail

10. VOIRIE

CHEMINS : Un nivelage est à prévoir à court terme, dès que nous aurons 2 à 3 jours de beau temps.

Pancarte pour les ponceaux : M. Brien est a faire l'installation des pancartes pour localiser les ponceaux de la municipalité.

11. SUIVI TRAVAUX RUE LAGRANDEUR

Les travaux sont presque tous complétés, il reste les poteaux d'Hydro Québec à faire enlever. Nous avons quelques corrections à demander avant le paiement du 2^e décompte qui s'élève à 236 438.99\$ incluant les taxes.

12. VOIRIE

TROTTOIR : Nous avons reçu l'autorisation du Ministère des Transports pour effectuer les travaux le long de la route 243 Ouest.

13. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS

M. Le maire nous informe sur divers dossiers. L'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Retour sur notre rencontre avec la Sûreté du Québec le 20 septembre dernier.

2012-10-128

13.1 SOUPER DE LA MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE DE VALCOURT

PROPOSÉ PAR : JACQUES JASMIN
APPUYÉ PAR : ISABELLE LAPOINTE
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle délègue M. Jean-Pierre Brien, conseiller à nous représenter au souper de la maison des jeunes L'Initiative le 10 novembre 2012.

Que le remboursement de la dépense sera effectué sur présentation de la facture du billet ainsi que les frais de déplacement ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

17. PÉRIODES DE QUESTIONS

1. Quelle est la date pour l'installation des abris d'autos : 15 octobre.
2. Au 395 chemin de la Montagne, il y a une roulotte de camping installée sur le terrain?

2012-10-129

18. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente séance soit fermée, il est 21h 35.

Mme Majella René, gma 1
Directrice générale et sec-très.

M. J. André Bourassa, maire
«en signant le présent procès-verbal le
maire est réputé avoir signé toutes les
résolutions»